

Liste des bénéficiaires effectifs (UBOs) sur la base de la déclaration du client dans le formulaire d'ouverture

La Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme contraint LYNX à identifier le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de ses clients.

Données de l'entité	
Nom de l'entité	
Numéro d'entreprise	
Adresse	
Lieu d'établissement	
Pays	

Pour plus d'informations sur les UBOs, veuillez consulter notre site web : <https://www.lynxbroker.fr/service/ubo/>.

Vous y trouverez entre autres :

- a) La définition précise d'un UBO
 - b) Comment retrouver les (pseudo-)UBOs d'une entreprise individuelle, une SPRL, une SA, une ASBL, une association, une société en nom collectif, une société en commandite ou autre forme de société ?

¹Les sociétés, ASBL et fondations, trusts et autres constructions juridiques similaires.

<p>Signature</p> <p>En signant la présente déclaration, le(s) représentant(s) de l'entité déclare(nt) que le présent document est dûment complété et que LYNX sera informée par écrit de toute modification concernant les UBOs ou le pourcentage de l'intérêt ou du nombre d'UBOs.</p>				
Nom	Fonction	Date	Lieu	Signature

Veuillez renvoyer ce document, y compris **une copie de la carte d'identité par UBO (pseudo-UBO)**, à administration@lynxbroker.fr pour transmettre les UBOs corrects à LYNX.

² Personne physique qui contrôle l'entité juridique sans posséder plus de 25 % de droits de vote ou d'actions de cette société.